

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
ANNEE 2026

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

1. Eléments de contexte (économique, social, budgétaire, évolution de la population)

La commune de Saint-Bernard est située dans le département de l'Ain, riveraine du département du Rhône par la rivière La Saône.

Elle compte au 1^{er} janvier 2026 : 1 590 habitants (population INSEE, 1626 habitants pour la DGF 2025) L'évolution de la population est en hausse par rapport à 2025 (1 572 habitants) La commune comprend 54 résidences secondaires.

Saint-Bernard est membre de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)

2. Priorités du budget

Concernant les investissements :

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, aucun grand projet d'investissement n'est prévu pour 2026.

Des études sont inscrites pour :

- la végétalisation et la désimperméabilisation de la cour de l'école,
- la placette et le futur local périscolaire,
- le remplacement du chauffage de l'église

Des travaux d'économies d'énergie sont prévus (remplacement de la chaudière à l'école) ainsi que l'achat d'équipements et de mobilier (tables et chaises salle du conseil municipal). Il est prévu de mettre à jour la signalétique de voirie. Un reliquat de dépenses de 2025 sera également soldé.

En fonctionnement : Toujours l'objectif de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, les nouvelles dépenses d'investissement, sans avoir recours à l'emprunt.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

- **Section de Fonctionnement**

Evolution des Charges :

Les charges prévues pour 2026 sont en hausse de 2.73 % par rapport au budget de 2025.

Evolution des Ressources :

Concernant les recettes fiscales : une hausse de 3.69 % est prévue.

La DGF devrait diminuer.

Les ressources prévues pour 2026 sont en hausse de 0.51 % par rapport au budget de 2025.

- **Section d'investissement**

Les charges prévues pour 2025 sont en baisse de 10.92 % par rapport au budget de 2024.

Les ressources prévues pour 2025 sont en baisse de 22.06 % par rapport au budget de 2024.

Des recettes exceptionnelles sont prévues : la vente des terrains des ERL1 et 2 pour 1 325 000 €.

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Dépenses de fonctionnement : 1 893 095.62 €

Recettes de fonctionnement : 1 209 126.80 € + reprise excédent de fonctionnement 2025 : 683 968.82 €

Dépenses d'investissement : 3 065 008.57 €

Recettes d'investissement : 3 065 008.57 €

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

/

6. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Epargne brute au 31/12/2025 : 243 290.07 €

Epargne nette au 31/12/2025 : 233 277.41 €

Prévisions 2026 :

Epargne brute : 26 579.42 €

Epargne nette : 16 150.42 €

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Encours de la dette par habitant au 1^{er} janvier 2026 = 158 046.79 / 1590 = **99.40 €** de dette par habitant
(576 € / habitant pour la moyenne nationale de la strate, données 2025)

8. Capacité de désendettement

Au 1^{er} janvier 2026, elle est de 0.65. Cela signifie que la commune peut rembourser sa dette en 0.65 année si elle utilise son épargne brute (soit moins d'un an)

9. Niveau des taux d'imposition

Pour 2026, le conseil municipal choisit de maintenir les taux d'imposition de 2025. Pour rappel, les taux ont été augmentés en 2022.

Un comparatif a été fait au niveau des communes de la CCDSV :

Données de l'année 2024				
COMMUNE	Population	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BATI	TAXE FONCIERE NON BATI
Saint-Bernard	1541	11,45%	30,47%	44,23%
Saint-Didier-de-Formans	2208	12,20%	26,47%	50,00%
Ste Euphémie	1760	12,80%	28,07%	49,50%
St Jean de Thurigneux	841	11,71%	29,00%	38,00%
Trévoux	7110	13,36%	32,72%	53,31%
Ambérieux-en-Dombes	1921	17,11%	34,11%	36,48%
Ars-sur-Formans	1526	14,94%	29,81%	36,00%
Beauregard	845	10,52%	30,17%	55,95%
Civrieux	1969	10,49%	26,14%	46,37%
Fareins	2487	14,18%	32,34%	49,93%
Frans	2518	12,24%	36,55%	49,69%
Massieux	2781	12,33%	29,38%	37,49%
Misérieux	2265	12,50%	29,97%	45,50%
Parcieux	1350	10,23%	31,23%	42,10%
Rancé	760	13,04%	28,47%	43,07%
Reyrieux	5243	14,62%	35,49%	53,02%
Savigneux	1469	11,50%	28,97%	31,70%
Toussieux	1211	14,74%	30,96%	45,39%
Villeneuve	1608	14,50%	28,47%	45,60%
Moyenne de la strate nationale (500 à 2000 hab)		15,09%	35,36%	43,34%
Moyenne du territoire CCDSV	41413	12,87%	30,46%	44,91%
		taux les plus bas		
		taux les plus hauts		

10. Principaux ratios

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : 742.46

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée) : 630.86

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : 759.47

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) : 1774.64

Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice : 99.40

Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité : 30.21

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse : 0.13

11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1^{er} janvier 2026, la commune emploie 15 agents :

- 8 agents titulaires :
 - 1 attachée territoriale à TC
 - 2 adjoints administratifs à TC
 - 1 agent de maîtrise à TC
 - 1 agent technique à TNC
 - 1 agent technique à TC
 - 1 garde-champêtre à TNC
 - 1 ATSEM à TNC

- 7 agents non-titulaires :

A Temps non complet :

- 1 agent périscolaire et agent d'entretien des écoles en CDD
- 2 adjoints techniques en CDI
- 1 adjoint technique en CDD (besoins saisonniers / espaces verts)
- 1 agent d'entretien en CDD
- 1 ATSEM en CDD

- 1 adjoint administratif en CDD (gérant de l'agence postale communale)

Les charges de personnel prévues en 2026 s'élèvent à 523 442 €. Ce qui représente une baisse de 4.76 % par rapport au budget 2026.

Les charges de personnel représentent 44.26 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.